

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le douze novembre, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame BOURDELAIN Coralie, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
En exercice : 15

Présents : Coralie BOURDELAIN ; Patrick HERVE ; Sandrine GAYET ; Vincent PELLETIER ; Stéphane MASTROPIETRO ; Dominique CAPRON ; Cathy PELOSO ; Thierry RUTGE ; Astrid BOUCHARD ; Antoine CREZE ; Caroline DRIOL ; Anne Izabelle ; Mireille Berthuin ; Frédéric GEROMIN.

Procurations : sans objet

Absents : Christophe CORBET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil.

Patrick Hervé, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Date de la convocation : 6 novembre 2020

Séance ouverte à 18h30.

La feuille de présence est signée par les conseillers. Quatre conseillers suivent la séance par visioconférence, selon la procédure dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Désignation du secrétaire de séance : P.HERVE

Le quorum est vérifié.

Lecture est faite du compte-rendu de la séance du 10 septembre 2020. Le PV est approuvé à l'unanimité.

Le registre des actes signés entre le 10-09-2020 et le 12-11-2020 est présenté et mis à disposition. Les avenants aux contrats de travail n'apparaissent pas en raison de l'absence de la comptable qui n'a pas pu les préparer. Il est précisé qu'ils seront présentés à la prochaine séance du conseil municipal.

Madame La Maire ouvre la séance en donnant lecture de l'ordre du jour.

Délibération 1 : Election d'un représentant de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de communes Le Grésivaudan.

Patrick Hervé, rapporteur du projet, rappelle le rôle de la CLECT et son fonctionnement. Il précise le nom des représentants locaux titulaire et suppléant.

Caroline Driol demande si la CLECT comprend une représentation de toutes les communes.

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Délibération 2 : Adoption du Règlement Intérieur du Conseil municipal du mandat 2020-2026

Patrick Hervé, rapporteur du projet, rappelle le travail effectué pour rédiger le document soumis à approbation. Les remontées des conseillers sollicités en cours de rédaction ont été intégrées dans la version présentée en séance.

Antoine Crezé demande pourquoi les questions orales doivent être posées au minimum 3 jours avant la tenue du Conseil municipal. Patrick Hervé souligne l'importance de pouvoir préparer les réponses en amont lorsque celles-ci mobilisent des compétences techniques pas forcément disponibles lors de la séance du conseil.

Modalité de vote: **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Délibération 3 : Refacturation des masques en tissu achetés par la Communauté de Communes Le grésivaudan aux communes

Coralie Bourdelain, rapporteur de la délibération rappelle la genèse de cette commande de 1600 masques qui date

du début de la pandémie, le Grésivaudan ayant passé une commande groupée pour l'ensemble de ses communes membres dans l'urgence et sans conventionnement préalable.

Caroline Driol demande si tous les masques ont été distribués. La réponse est oui.

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Délibération 4 : Instauration d'un tarif de cantine réduit pour les enfants soumis à un Projet d'Accueil Individualisé alimentaire obligeant le responsable légal à fournir le repas à la cantine.

Sandrine Gayet rapporte la délibération.

Thierry Rutgé demande quels critères prévalent pour la mise en place d'un PAI.

Un échange s'ensuit sur les aspects réglementaires et protocolaires des PAI, documents signés par le responsable légal, l'école et la mairie, et visé par un médecin scolaire.

Cathy Peloso demande des explications sur le calcul du tarif (prix standard -20%). Coralie Bourdelain explique que le coût du repas représente 30% du prix de la prestation périscolaire, et justifie les 10% supplémentaires par la surveillance particulière que nécessite la gestion d'un repas individuel.

Astrid Bouchard demande si cette surveillance représente vraiment 10% du coût. Coralie Bourdelain énumère les tâches induites : réception et vérification de la température du repas à l'arrivée en cantine, réchauffage individuel, surveillance accrue de l'élève lors de la prise du repas. Patrick Hervé explique le transfert de responsabilité que cela représente sur la collectivité.

Thierry Rutgé et Dominique Capron font part de leur inquiétude sur ce sujet de la responsabilité de la collectivité. Il demande l'assurance que l'enfant apporte systématiquement son repas et ne prend jamais le repas de la cantine.

Fredéric Géromin demande si les parents sont au courant de cette décision.

Coralie Bourdelain répond que cette décision est prise sur demande de la famille.

Anne Isabelle demande combien d'enfants sont concernés. La réponse est 1.

Modalité de vote : **0 CONTRE**
2 ABSTENTIONS (Anne Isabelle et Thierry Rutgé)
12 POUR

Délibération 5 : Création d'un poste de conseiller municipal délégué

Coralie Bourdelain rapporte le projet de délibération et rappelle que le principe avait été évoqué lors de l'installation du conseil municipal. Il convient aujourd'hui de mettre en œuvre le dispositif et qu'un arrêté de nomination soit pris rapidement.

Antoine Crézé demande quelles sont les implications de cette création de poste. Coralie Bourdelain répond que cela permet d'indemniser le conseiller municipal délégué pour le temps passé au suivi des travaux.

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Délibération 6 : Désignation d'un représentant d'Elu au dispositif LEADER Belledonne

Coralie Bourdelain rapporte le projet de délibération.

Frédéric Géromin demande pourquoi le conseil ne crée pas un poste d'adjoint. Coralie Bourdelain répond que le poste de conseiller municipal délégué exige moins de disponibilité que celui d'adjoint. De plus, la création d'un poste d'adjoint n'est pas possible pour respecter la parité hommes-femmes des adjoints.

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Délibération 7 : Demande de subvention pour les travaux d'aménagement de la place de la mairie

Stéphane Mastropietro rapporte le projet de délibération, et présente le détail des travaux prévus. Aucune question ne remonte de l'Assemblée.

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Délibération 8 : Demande de subvention pour les travaux de modernisation et de rénovation énergétique de l'école maternelle de Revel

Coralie Bourdelain présente le projet de délibération, et rappelle qu'un audit énergétique a été effectué en 2019 sur le bâtiment et a donné lieu à un premier projet. Compte tenu de l'ampleur des travaux envisagés, la mairie souhaite être accompagnée par un maître d'oeuvre.

Fredéric Géromin demande pourquoi la mairie ne se dote pas d'un AMO. L'Ageden accompagne la collectivité dans le cadre de financement Europe-Région AURA.

Coralie Bourdelain détaille le programme de travaux à la demande de plusieurs conseillers : isolation extérieure des murs, ventilation (qualité de l'air intérieur), changement de source énergétique, remplacement des huisseries, installation informatique.

Fredéric Géromin demande si ce projet date de l'ancien mandat. La réponse est oui.

Thierry Rutgé demande quel est le temps de retour sur investissement.

Coralie Bourdelain répond que la priorité est le confort thermique (été et hiver) des utilisateurs, même si le temps de retour sur investissement est supérieur à 20 ans.

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

Délibération 9 : Décision budgétaire modificative

Coralie Bourdelain présente le projet de délibération .

Fredéric Géromin demande à quoi correspond les 3600€ de prestation de déneigement. Coralie Bourdelain répond qu'il s'agit d'une astreinte, complétée d'une estimation d'un nombre d'heures de déneigement.

Antoine Crézé demande si il s'agit de dépenses supplémentaires non prévues.

Coralie Bourdelain répond qu'il s'agit de transfert d'un compte à l'autre compensées par d'autres dépenses non réalisées. Le budget final de la commune ne s'en trouve pas modifié.

Modalité de vote : **APPROBATION à l'UNANIMITE**

L'ordre du jour est épuisé, Coralie Bourdelain clôt la séance à 19h40.

Coralie BOURDELAIN
Maire de Revel

